

SOMMAIRE

Le CNV à la loupe p. 2/3

De nouvelles dispositions pour la commission « Production » du CNV

Le Zoom du CNV p. 4/5

Le CNV publie sa trilogie

Au coeur du métier p. 6/7

Claude-Jean Antoine : La neutralité artistique et la solidarité professionnelle sont les deux pierres angulaires du CNV.

L'agenda du CNV

Le CNV face à l'actu p. 8

De nouvelles dates en régions pour la tournée d'information du CNV

Une rencontre avec les professionnels néerlandais du spectacle vivant

Tout savoir sur le CNV

EDITO

Le CNV entame une seconde saison de réunions en régions.



Le CNV est encore un très jeune établissement public. S'il n'est donc pas étonnant qu'il ne soit pas toujours parfaitement connu de ceux qui pourraient bénéficier de ses services, il est cependant primordial qu'il se fasse mieux connaître.

Cette Lettre Info est un des outils de liaison du CNV avec ses affiliés ; elle assure une diffusion régulière d'informations sur l'actualité de l'établissement et du secteur, mais elle ne permet pas le contact direct ni l'échange de questions et de réponses.

Par ailleurs, le CNV peut être ressenti comme une institution un peu trop parisienne et éloignée du terrain. Les collectivités locales notamment, qui sont souvent le principal financeur des festivals, des salles de spectacles ou des centres de formation professionnelle auxquels le CNV apporte son soutien, ignorent encore, pour bon nombre d'entre elles, le rôle exact et les règles de fonctionnement de notre établissement, nouveau venu dans le paysage des partenariats culturels.

C'est donc conscients des progrès à faire que nous avons inauguré en 2006 notre tour de France des régions, pour aller au-devant de nos partenaires et de nos utilisateurs de la manière la plus simple et la plus accessible possible, en partenariat avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du Ministère de la Culture : au cours d'une réunion, présentation du CNV par quelques membres de l'équipe permanente, explication du fonctionnement de la taxe sur les spectacles, description des aides financières que le CNV peut apporter grâce à cette ressource et, surtout, réponses aux questions de l'assistance.

Tirant le bilan de cette première saison, nous reprenons la route en 2007 avec une nouvelle formule de rencontres.

Bien évidemment, le partenariat avec les DRAC, qui a fait ses preuves, est confirmé, ainsi que le principe des réunions d'information ouvertes aux producteurs, aux responsables de lieux, aux équipes territoriales et aux associations oeuvrant dans le domaine des musiques actuelles.

Mais il m'a paru important de participer personnellement à ces rencontres et d'y inviter les élus de la région qui nous accueille, qu'ils représentent le Conseil Régional, les Conseils Généraux ou les villes les plus concernées par le champ d'action du CNV. Lors de chaque rendez-vous en région, un déjeuner précédera désormais la réunion technique, pour nous permettre, à moi-même et à la directrice du CNV, d'échanger librement avec les représentants des collectivités locales, de mieux faire connaissance et, très certainement, d'approfondir nos collaborations.

Le calendrier des premières réunions « nouvelle manière » est repris dans les pages qui suivent et sur notre site internet. La première qui a eu lieu à Caen sera suivie de rencontres en Bourgogne, en Lorraine et dans les Pays de la Loire et d'autres, bien sûr, dont les dates n'ont pas encore été fixées. Je me réjouis à l'avance de toute l'ouverture qu'elles apporteront au CNV.

Daniel COLLING
Président

DE NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LA COMMISSION « PRODUCTION » DU CNV

Afin de mieux correspondre aux attentes des professionnels, sur proposition du Comité des programmes, le Conseil d'Administration du CNV a validé de nouvelles dispositions venant modifier les règles d'application de la commission 45 « Production », essentiellement pour les aides aux premières parties :

■ Les aides aux premières parties sont désormais versées en une seule fois.

■ La production de la première partie doit représenter un potentiel minimum théorique de 3 000 spectateurs et non plus 5 000 (« jauge de la salle » multipliée par « nombre de dates »).

■ Le critère qui imposait jusqu'à présent que « le coût du plateau de la première partie ne doit pas excéder 3 000 euros par représentation, sauf conditions particulières à justifier » est supprimé.

■ Le remboursement de tout ou partie des aides accordées aux premières parties peut être exigé suivant les modalités et les conditions définies par la commission à défaut de remise des pièces suivantes dans un délai de 6 mois suivant la dernière date de l'opération aidée :

- 1 - Compte rendu de l'opération
- 2 - Budget réalisé reprenant la grille budgétaire du CNV sous format électronique
- 3 - Copies des bulletins de paie des artistes et techniciens
- 4 - Désormais, s'il y a lieu, une copie de la facturation des coûts techniques supplémentaires occasionnés par l'accueil du groupe de première partie.

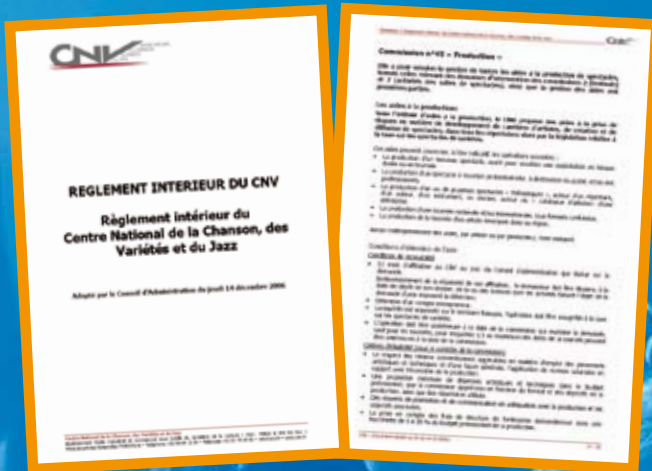
En outre, à défaut de réception du bilan au-delà de ce délai, toute nouvelle demande d'aide à la commission « Production » sera considérée irrecevable et l'accès au droit de tirage suspendu jusqu'à régularisation.

■ Concernant les aides à la production, sur le même principe : à défaut de la réception du bilan de l'opération devant engager le 2^{ème} versement, soit 50 % de l'aide attribuée, ce dernier sera automatiquement annulé sans que le Conseil d'Administration ait à en délibérer. En outre, toute nouvelle demande d'aide à la commission « Production » sera considérée irrecevable et l'accès au droit de tirage suspendu jusqu'à régularisation.

■ Toutes les informations utiles sur ce programme sont accessibles via : www.cnv.fr rubrique « Les aides »
Retrouvez le calendrier 2007 des réunions de la commission 45 et les documents indispensables à fournir (ci-dessous) :

1. **Formulaire de demande**
2. **Argumentaire général**
3. **Notice biographique** détaillant l'environnement professionnel de l'artiste (maison de disque, éditeur, manager)
4. **Les nouvelles annexes budgétaires**
5. **Détail du plan de communication et de promotion (actions et budget)**
6. **Dernier enregistrement de l'artiste**
7. **Relevé d'identité bancaire (RIB)**

Attention !
Tout dossier incomplet ne sera pas traité.



Retrouvez également les dispositions relatives à la commission « production » dans le règlement intérieur du CNV téléchargeable sur www.cnv.fr

■ Les contacts internes au CNV pour cette commission sont :
Cathy Damour, Laëtitia Coquelin et Méfiça Bénamer : 01 56 69 12 70

LE CNV PUBLIE SA TRILOGIE

Le CNV, qui publie son rapport d'activité pour 2006, publiera ensuite pour la deuxième année consécutive les éléments statistiques sur la diffusion et lance une grande enquête économique et sociale.

Le CNV publie son **rapport d'activité** portant sur l'année 2006 en le mettant en ligne sur son site le 24 juin 2007. Ce document, loin d'être un simple exercice statuaire, entend rendre compte de la façon la plus éclairante possible de l'action du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz au service du secteur qu'il a pour mission de servir.

Vie institutionnelle de l'établissement, bilan des activités de perception de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés, bilan de la redistribution des sommes perçues sous forme d'aides, bilan des affiliations au CNV, de l'activité « Ressources » ou bien encore des activités commerciales, le document couvre tous les champs d'action qui ont contribué, cette année encore, à faire du CNV l'outil d'un secteur d'activité dynamique et diversifié.

Le document est téléchargeable sur www.cnv.fr rubrique « Centre de Ressources ». Il peut également être obtenu par courrier postal sur simple demande par mail adressée à : frederic.rosenthal@cnv.fr

En complément de ce bilan annuel de l'activité de l'établissement, le CNV publiera très prochainement ses « **Éléments statistiques sur la diffusion de spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2006** ». Cet éclairage sur la diffusion sera bientôt complété par une publication sur l'économie des entreprises qui composent le secteur. Le CNV lancera en effet au second semestre 2007 la première édition de l'**enquête économique et sociale** qu'il conduira annuellement auprès des entreprises de spectacles.

En effet, le CNV entend progresser dans la connaissance de l'activité, de l'emploi et du financement du secteur.

Améliorer d'année en année la reconnaissance de ce dernier et de ses entreprises dans toute leur diversité, comprendre et anticiper leurs évolutions et les doter progressivement des outils de suivi et de gestion dont cette connaissance favorisera la construction : tels sont les objectifs de la mise en place de cette enquête.

Pour cette première édition, un questionnaire sera adressé à la rentrée de septembre 2007 aux entreprises de spectacles ayant une activité dans le champ des musiques actuelles et des variétés et une série d'entretiens approfondis avec quelques structures sera conduite à l'automne.

Pour garantir la meilleure articulation possible avec les nombreux dispositifs existants ou en projet de connaissance de l'activité des entreprises de spectacles tant au niveau national qu'au niveau territorial, l'enquête économique et sociale portée par le CNV est mise en place par un groupe de travail.

La population enquêtée est celle des entreprises de spectacles au sens de la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants (ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée) exerçant une activité dans le champ des musiques actuelles et des variétés au sens de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés, c'est-à-dire la population correspondant aux affiliés du CNV.

Pour autant, parce que l'établissement public, encore jeune, est conscient que la population de ses affiliés ne couvre pas l'ensemble des entreprises de spectacles œuvrant dans ce champ et donc qu'une enquête portant sur cette seule population pourrait « oublier » des pans entiers de la réalité du secteur, il a choisi d'élargir la population enquêtée (en incluant notamment les structures non détentrices d'une licence tout en les distinguant dans les résultats de l'enquête).



CNV
CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ
Rapport d'activité 2006

CNV

CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) lance une **enquête économique et sociale annuelle** sur les entreprises de spectacles de variétés et de musiques actuelles

Cet élargissement est notamment possible dès cette première année grâce au partenariat noué avec l'Irma qui met à disposition du CNV, pour les seuls besoins de cette enquête, une partie de sa base de données correspondant au champ de population enquêtée. Toute entreprise ayant connaissance de cette enquête qui n'aurait pas été sollicitée par un envoi de questionnaire mais souhaite s'y associer est en outre invitée à se manifester auprès du centre de ressources du CNV (severine.morin@cnv.fr).

Précision importante : cette enquête vise à fournir des outils de connaissance du secteur par et pour le secteur. Cette mission de l'établissement est distincte de celles de

perception et de redistribution de la taxe fiscale sur les spectacles : les informations individuelles recueillies dans le cadre de l'enquête ne seront communiquées ni au sein du CNV, ni à l'extérieur.

Il est prévu de restituer les premiers résultats de l'enquête au cours d'une journée de rencontre ouverte à l'ensemble des acteurs du secteur programmée pour la fin de l'année 2007. Cette première présentation permettra de s'approprier collectivement les premiers enseignements de l'enquête et, grâce à la pérennisation du dispositif d'échanges, d'adapter l'outil pour les éditions suivantes.



CLAUDE-JEAN ANTOINE : LA NEUTRALITÉ ARTISTIQUE ET LA SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE SONT LES DEUX PIERRES ANGULAIRES DU CNV.

Après un service militaire effectué en Algérie, Claude-Jean Antoine, que la profession surnommait « Tito », devient instituteur à Nancy. Il y rencontrera Daniel Colling, également instituteur, avec qui il engagera une amitié de longue date.

Tito s'orientera rapidement dans l'industrie en tant que chef de produit jusqu'en 1992. Il s'implique parallèlement dans la vie associative de Nancy au travers notamment du Centre Culturel Lorrain et Universitaire défendant les couleurs du Jazz et du Rock.

Il s'engage également au côté de Jack Lang dans le Festival Mondial du Théâtre et participe à la création de deux clubs de Jazz, un à Nancy et un dans sa région.

En 1973, Tito co-fonde le Nancy Jazz Pulsations qu'il préside de 1980 à 1992. Ses origines d'instituteur et de formateur le conduisent également à présider l'école Centre Musical et Créatif de Nancy de 1984 à 1994.

Mais une grande aventure se prépare. Au début des années 90, il est sollicité et prend volontiers part à la réflexion collective sur la création d'une salle régionale de grande capacité. C'est en 1992 que le projet de Zénith naîtra.

De par sa grande connaissance de l'industrie, il se verra proposer la direction de l'équipement et décidera d'en faire son activité professionnelle principale. Le succès que nous connaissons de la salle du Zénith de Nancy s'en suivra.

A la veille de la cessation de ses responsabilités au sein du Zénith, Tito vient d'accepter un mandat de 3 années comme président de Nancy Jazz Pulsations, le président actuel ayant quitté Nancy pour Paris. « Un retour vers le futur » comme l'explique Tito, « certes mais que je ne souhaite m'accorder que trois années durant ».

La « retraite » ne sera malgré tout pas de toute quiétude, puisqu'elle sera composée d'implications diverses et variées dans la vie culturelle locale, « quelques chantiers restant à être menés ». La nomination au Conseil d'administration de l'EPCC de L'Autre Canal en témoigne. Le plaisir et l'implication volontaire doivent aujourd'hui primer sur l'obligation. Le recul pris devra servir à peser sur de nombreux projets dont, par exemple, la participation à la future commission « Zénith » qui devrait être créée au sein du CNV. Concernant le développement de la commission « aménagement et équipement des salles de spectacles » du CNV, « nous sommes au début d'avancées notables mais qu'il va falloir conforter » explique Tito, nommé par le Prodiss.

Fort de son expérience, Tito compte bien contribuer à la réflexion qui s'engage sur la profession d'exploitant de salles du type Zénith et participer aux réponses à donner aux interrogations liées aux bouleversements du secteur et à l'évolution des offres de spectacles.

Que ce soit comme membre de commission du CNV ou comme acteur incontournable du programme Zénith, l'expérience acquise de Claude-Jean Antoine lui permet aujourd'hui de souligner et de transmettre ce message, sous forme de passation de relais : « La neutralité artistique, élément fondateur du CNV, et la solidarité de la profession doivent être préservées car, comme toutes pierres angulaires, elles suffisent à justifier l'existence du CNV ».

LE CNV À VOTRE RENCONTRE À L'OCCASION DES FESTIVALS

Catherine Giffard, directrice du CNV, et Jean-Christophe Bonneau, directeur administratif et financier, seront présents à la prochaine édition des Francofolies de la Rochelle. Ils se tiendront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Pour convenir d'un rendez-vous, merci de contacter en amont par mail :

Catherine Giffard via michele.lobinet@cnv.fr

Jean-Christophe Bonneau : jean-christophe.bonneau@cnv.fr

Cathy Damour, responsable du secteur des activités de production sera également présente sur de nombreux festivals cet été. Pour convenir d'un rendez-vous avec elle en amont, merci de la contacter par mail : cathy.damour@cnv.fr

La prochaine commission 1 « Comptes entrepreneurs et économie des entreprises » du CNV, prévue initialement le 19 juin est reportée au mercredi 27 juin. La date limite de réception des dossiers est donc également reportée au mercredi 13 juin 2007 pour vos demandes de droits de tirage.

Commission 1 « Comptes entrepreneurs et économie des entreprises » :

Séance du 11 octobre : réception* le 27 septembre au plus tard

Séance du 29 novembre : réception* le 15 novembre au plus tard

Commission 2 « Festivals » :

Les dates limites de retour des formulaires de demande et des fichiers sont :

Séance du 2 octobre : réception* le 4 septembre au plus tard

Séance du 27 novembre : réception* le 30 octobre au plus tard

Commission 3 « Structuration et développement professionnels » :

Séance du 9 octobre : réception* le 11 septembre au plus tard

Commission 45 « Production » :

Séance du 25 septembre : réception* le 30 août au plus tard

Séance du 18 octobre : réception* le 20 septembre au plus tard

Séance du 08 novembre : réception* le 11 octobre au plus tard

Séance du 06 décembre : réception* le 08 novembre au plus tard

Commission 45 « Aides aux 1^{ères} parties » :

Séance du 25 septembre : réception* le 18 septembre au plus tard

Séance du 18 octobre : réception* le 11 octobre au plus tard

Séance du 08 novembre : réception* le 31 octobre au plus tard

Séance du 06 décembre : réception* le 29 novembre au plus tard

A noter que les dates limites de réception des formulaires et des fichiers de la commission 45 pour les 1^{ères} parties ne sont pas les mêmes que pour la production.

Commission 6 « Aménagement et équipement des salles de spectacles » :

Séance du 10 octobre : réception* le 12 septembre au plus tard

Séance du 21 novembre : réception* le 24 octobre au plus tard

Commission 7 « Activité des salles de spectacles - Aide à la création » :

Séance du 04 octobre : réception* le 06 septembre au plus tard

Séance du 04 décembre : réception* le 06 novembre au plus tard

Commission 8 « Résidences musiques actuelles » :

Séance du 13 novembre : réception* le 1^{er} octobre au plus tard

En ce qui concerne les subventions aux festivals, nous vous rappelons que pour obtenir le deuxième versement des attributions, l'ensemble des pièces suivantes doit impérativement être fourni au CNV dans un délai de 6 mois après la fin de la manifestation : le compte-rendu de l'opération, le budget réalisé reprenant la grille budgétaire du CNV sous format électronique, les copies des bulletins de paie des artistes et des techniciens employés par le festival et un relevé d'identité bancaire. A défaut, aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être examinée pour l'édition suivante.

* Nous attirons votre attention sur le fait que ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi mais la date de réception par le CNV de votre demande d'aide.

■ Le calendrier annuel 2007 des commissions est accessible sur www.cnv.fr

DE NOUVELLES DATES EN RÉGIONS POUR LA TOURNÉE D'INFORMATION DU CNV

Dans le but de mieux se faire connaître d'un nombre croissant d'interlocuteurs, le CNV reprend la route des régions françaises pour rencontrer tous les professionnels du secteur. Les premières étapes de 2006 ont permis des rencontres avec l'Île de la Réunion, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne, la Haute Normandie, les Antilles, la région Rhône-Alpes, Midi Pyrénées, l'Aquitaine, la région Centre, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Poitou Charente, Languedoc Roussillon, et quatre départements de l'Île-de-France. A compter de juin 2007, la Bourgogne, la Lorraine, la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire, l'Auvergne, la Champagne-Ardenne, la Corse, la Franche-Comté, le Limousin, la Picardie, l'Alsace, Paris,

la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne vont accueillir les réunions d'information du CNV.

Après un premier rendez-vous fixé avec les professionnels de Basse-Normandie, le 18 juin dernier à Caen, vont suivre une rencontre avec les professionnels des Pays-de-la-Loire le vendredi 7 septembre, avec ceux de Lorraine le lundi 10 septembre, et une rencontre avec ceux de la Bourgogne le vendredi 14 septembre.

Le déroulement de ces réunions est systématisé sous la forme d'une présentation du CNV, suivie d'une séance de questions/réponses sur les diverses

facettes de ses activités et de son fonctionnement : perception de la taxe sur les spectacles de variétés, licences d'entrepreneurs de spectacles et affiliation au CNV, mécanismes d'aides du CNV en faveur des salles (activité et équipement), des festivals, des tournées, assistance à maîtrise d'ouvrage, aides à la promotion des spectacles, activité « ressources » du CNV, ...

Ces rencontres sont libres d'accès, mais il est impératif de confirmer votre venue par mail à : frederic.rosenthal@cnv.fr

Retrouvez plus d'informations sur www.cnv.fr

UNE RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS NÉERLANDAIS DU SPECTACLE VIVANT

Le CNV poursuit son soutien à l'export de la musique française à l'étranger. C'est dans le cadre du cycle de rencontres avec des professionnels étrangers organisées par le CNV depuis 4 ans maintenant, que des professionnels hollandais étaient présents le 1^{er} juin, boulevard des Batignolles. Grâce au partenariat avec musicXport.nl, le « bureau export » néerlandais de la musique hollandaise, dix professionnels néerlandais rencontraient leurs homologues français.

L'objet de la réunion était de présenter le marché de la musique aux Pays-Bas et de faire une description du spectacle vivant. Peter SMIDT, directeur artistique du festival Eurosonic, a pu donner les informations essentielles. Les professionnels hollandais étaient également venus pour présenter leurs artistes et rechercher des partenaires afin d'organiser des concerts dans notre pays.

De même que pour la précédente rencontre avec les acteurs du spectacle vivant italien, un compte-rendu de ces rencontres, y compris les contacts des professionnels néerlandais présents, sera prochainement téléchargeable sur www.cnv.fr.

A cette occasion, une plaquette de présentation du CNV a été réalisée en anglais. Elle sera bientôt à votre disposition sur le site Internet du CNV.

Nous vous donnons rendez-vous en décembre prochain pour une nouvelle rencontre qui mettra à l'honneur le Mexique (sous réserve de confirmation).

TOUT SAVOIR SUR LE CNV

Vous pouvez désormais consulter en ligne et télécharger :

Une plaquette de présentation actualisée et détaillée des activités du CNV, une plaquette de présentation actualisée et « simplifiée » des activités du CNV, une plaquette de présentation spécifique à la perception de la taxe et une plaquette de présentation des réseaux d'aide à la promotion.

**Rendez-vous
sur www.cnv.fr**



Rubrique Communication et Réseaux de promotion.

Directrice de la publication : Catherine Giffard
Rédaction et coordination : Frédéric Rosenthal
Conception graphique et réalisation : Agence Massat
Credits photos : Tous droits - A. Détienne - DR - IstockPhotos

CNV, Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz
9 boulevard des Batignolles - 75008 Paris - Tél : 01 56 69 11 30 - Fax : 01 53 75 42 61
info@cnv.fr - www.cnv.fr - ISSN 1761-5143 - Etablissement Public Industriel et Commercial sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.